

PREVENTION DES TMS DANS LE SECTEUR DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR

PREVENTION DES TMS



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION



FORMATION

PREVENTION DES TMS DANS LE SECTEUR DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR

(Durée : 1 jour (07 heures))

Public

Public du secteur de l'hôtellerie de plein air

Prérequis

Aucun.

Objectifs

- Étudier et prévenir les risques d'apparition des TMS
- Étudier et appliquer les principes d'ergonomie adaptés au secteur de l'hôtellerie de plein air
- Améliorer les conditions et la qualité de vie du travail

Contenu

Etudier et prévenir les risques d'apparition des TMS

- Définition des TMS
- Les notions de base d'anatomie/physiologie
- Les atteintes de l'appareil locomoteur et ses conséquences

Etudier et appliquer les principes d'ergonomie adaptés au secteur de l'hôtellerie de plein air

- Les principes d'ergonomie
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Améliorer les conditions et la qualité de vie au travail

- La notion de situation de travail
- Description des sollicitations du corps dans son activité
- Les déterminants de cette activité
- L'élaboration et la communication des pistes d'amélioration

Le secteur de l'hôtellerie de plein air

- Les recommandations
- En pratique

Méthodes et outils

La formation propose des échanges interactifs, une assimilation des techniques de travail dans le cadre d'une formation en situation de travail

AMN Conseil et Formation

19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr



Mode de validation

Évaluation formative tout au long de la formation.

A l'issue de la formation, nous délivrons au participant une attestation de formation.

Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 1 jour, soit 7 heures

Effectif : jusqu'à 10 stagiaires

Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur PRAP certifié INRS

PROGRAMME DE FORMATION PREVENTION DES TMS DANS LE SECTEUR DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR

JOUR 1	
9h00 – 12h30	<p>Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes Objectifs de la formation</p> <p>Etudier et prévenir les risques d'apparition des TMS</p> <ul style="list-style-type: none">• Définition des TMS• Les notions de base d'anatomie/physiologie• Les atteintes de l'appareil locomoteur et ses conséquences <p>Etudier et appliquer les principes d'ergonomie adaptés au secteur de l'hôtellerie de plein air</p> <ul style="list-style-type: none">• Les principes d'ergonomie• Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
13h30 – 17h00	<p>Améliorer les conditions et la qualité de vie au travail</p> <ul style="list-style-type: none">• La notion de situation de travail• Description des sollicitations du corps dans son activité• Les déterminants de cette activité• L'élaboration et la communication des pistes d'amélioration <p>Le secteur de l'hôtellerie de plein air</p> <ul style="list-style-type: none">• Les recommandations• En pratique <p>Bilan de fin de formation</p>